



Assemblée générale

Distr. limitée
29 juin 2021
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-quatrième session

Vienne, 25 août-3 septembre 2021

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session.
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixantième session.
8. Espace et développement durable.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
10. L'espace et l'eau.
11. Espace et changements climatiques.
12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
14. Exploration de l'espace et innovation.
15. Programme « Espace 2030 ».
16. Questions diverses.
17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.



II. Annotations*

1. Ouverture de la session

La soixante-quatrième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'ouvrira le mercredi 25 août 2021 dans la matinée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour aura lieu immédiatement après l'ouverture de la session.

3. Déclaration de la présidence

Une fois l'ordre du jour adopté, la présidence fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa soixante-deuxième session. La soixante-troisième session du Comité a été annulée en raison de la situation créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (voir [A/75/20](#)).

4. Débat général

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général. En principe, les déclarations ne devraient pas dépasser 7 minutes.

5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

En application du paragraphe 2 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Au paragraphe 15 de sa résolution [74/82](#), l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens permettant de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, et de lui en rendre compte à sa soixante-quinzième session, et est convenue que le Comité devrait continuer d'examiner la perspective plus large de la sécurité dans l'espace et des aspects connexes qui pourraient contribuer à garantir que les activités spatiales soient entreprises de manière responsable et en toute sécurité, notamment les moyens de promouvoir la coopération internationale, régionale et interrégionale à cette fin.

6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Conformément au paragraphe 5 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa cinquante-huitième session, a examiné les questions de fond suivantes :

a) Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/1240, par. 40 à 66) ;

b) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable (A/AC.105/1240, par. 67 à 76 et annexe I) ;

c) Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre (A/AC.105/1240, par. 77 à 85) ;

d) Débris spatiaux (A/AC.105/1240, par. 86 à 109) ;

e) Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes (A/AC.105/1240, par. 110 à 125) ;

* Les annotations ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

- f) Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1240, par. 126 à 146) ;
- g) Météorologie de l'espace (A/AC.105/1240, par. 147 à 165) ;
- h) Objets géocroiseurs (A/AC.105/1240, par. 166 à 184) ;
- i) Viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1240, par. 185 à 211) ;
- j) Rôle futur et méthodes de travail du Comité (A/AC.105/1240, par. 212 à 233) ;
- k) Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/1240, par. 234 à 246 et annexe II) ;
- l) L'espace et la santé mondiale (A/AC.105/1240, par. 274 à 256 et annexe III) ;
- m) Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications (A/AC.105/1240, par. 257 à 269) ;
- n) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1240, par. 270 à 274).

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Au paragraphe 24 de sa résolution [74/82](#), l'Assemblée générale a engagé les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies à continuer de promouvoir la participation des femmes à leurs programmes d'éducation, et est convenue que les centres régionaux devraient continuer à rendre compte de leurs activités au Comité.

Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique

À sa cinquante-huitième session, le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session (A/AC.105/1240, par. 273).

Le Sous-Comité a noté que, conformément à l'accord dégagé à sa quarante-quatrième session ([A/AC.105/890](#), annexe I, par. 24), le colloque de sa cinquante-neuvième session, en 2022, serait organisé par le Bureau des affaires spatiales sur la question du ciel sombre et silencieux (A/AC.105/1240, par. 274).

7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixantième session

Conformément au paragraphe 3 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique, à sa soixantième session, a examiné les questions de fond suivantes :

- a) Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace (A/AC.105/1243, par. 35 à 45) ;
- b) État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/1243, par. 46 à 58 et annexe I) ;
- c) Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle

et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (A/AC.105/1243, par. 59 à 89 et annexe II) ;

d) Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1243, par. 90 à 102) ;

e) Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace (A/AC.105/1243, par. 103 à 118) ;

f) Rôle futur et méthodes de travail du Comité (A/AC.105/1243, par. 119 à 141) ;

g) Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1243, par. 142 à 174) ;

h) Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1243, par. 175 à 191) ;

i) Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial (A/AC.105/1243, par. 192 à 216) ;

j) Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites (A/AC.105/1243, par. 217 à 232) ;

k) Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales (A/AC.105/1243, par. 233 à 258) ;

l) Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante et unième session du Sous-Comité juridique (A/AC.105/1243, par. 259 à 274).

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante et unième session du Sous-Comité juridique

À sa soixantième session, le Sous-Comité a convenu des points à proposer au Comité en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa soixante et unième session (A/AC.105/1243, par. 261).

Le Sous-Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient à nouveau être invités à organiser un colloque, qui se tiendrait lors de sa soixante et unième session (A/AC.105/1243, par. 273).

8. Espace et développement durable

En application du paragraphe 2 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-deuxième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et au développement durable sont consignées dans son rapport ([A/74/20](#), par. 264 à 274).

Le Comité sera saisi du rapport sur le Forum mondial de l'espace ONU/Autriche : « Accès à l'espace pour tous », tenu à Vienne du 18 au 22 novembre 2019 ([A/AC.105/1219](#)).

Le Comité sera saisi du rapport sur le Forum mondial de l'espace ONU/Émirats arabes unis : « L'espace pour notre avenir », tenu en ligne les 9 et 10 décembre 2020 (A/AC.105/1235).

9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle

En application du paragraphe 2 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-deuxième session sur le point de son ordre du jour intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle » sont consignées dans son rapport ([A/74/20](#), par. 275 à 281).

10. L'espace et l'eau

En application du paragraphe 2 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-deuxième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et à l'eau sont consignées dans son rapport ([A/74/20](#), par. 282 à 288).

11. Espace et changements climatiques

En application du paragraphe 2 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-deuxième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et aux changements climatiques sont consignées dans son rapport ([A/74/20](#), par. 289 à 301).

12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

En application du paragraphe 2 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-deuxième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies sont consignées dans son rapport ([A/74/20](#), par. 302 à 311).

Le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies : orientations et résultats escomptés pour la période 2020-2021 – grandes tendances et réalisation des objectifs de développement durable ([A/AC.105/1230](#)).

13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

À sa soixante-deuxième session, le Comité a décidé qu'un point intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » devait être régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique et du Sous-Comité scientifique et technique, afin de permettre l'examen de questions transversales [[A/74/20](#), par. 321 h)].

Le Comité sera saisi d'une note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires ([A/AC.105/C.1/L.384](#)).

Les délibérations relatives au point de l'ordre du jour consacré au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité sont consignées dans le rapport du Comité sur les travaux de sa soixante-deuxième session ([A/74/20](#), par. 312 à 323), le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session ([A/AC.105/1240](#), par. 212 à 233) et le rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixantième session ([A/AC.105/1243](#), par. 119 à 141).

14. Exploration de l'espace et innovation

En application du paragraphe 2 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-deuxième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'exploration de l'espace et à l'innovation sont consignées dans son rapport (A/74/20, par. 324 à 335).

15. Programme « Espace 2030 »

En application du paragraphe 2 de la résolution 75/92 de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-deuxième session sur le point de son ordre du jour consacré au programme « Espace 2030 » sont consignées dans son rapport (A/74/20, par. 336 à 357).

En application de la décision que le Comité a prise par procédure écrite (A/75/20, par. 30 à 32), le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » s'est réuni pendant la soixantième session du Sous-Comité juridique.

Les délibérations tenues par le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » à la soixantième session du Sous-Comité juridique sont consignées dans le rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de ladite session (A/AC.105/1243, par. 14 et annexe III).

Le Comité sera saisi d'un document de travail présenté par le Bureau du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » (A/AC.105/L.321), qui réunit une version préliminaire du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre, lesquels continueront à être négociés lors des réunions du Groupe de travail qui se tiendront à la soixante-quatrième session du Comité.

16. Questions diverses

En application du paragraphe 2 de la résolution 75/92 de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-deuxième session sur le point de son ordre du jour intitulé « Questions diverses » sont consignées dans son rapport (A/74/20, par. 358 à 374).

Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2022-2023

Les décisions relatives aux bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2022-2023 sont consignées dans le document intitulé « Décisions et mesures prises par procédure écrite par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité juridique » (A/75/20, par. 33 à 36).

Dans sa résolution 75/92, l'Assemblée générale a noté que les États d'Europe orientale avaient désigné leur candidat au poste de second vice-président et rapporteur du Comité pour la période 2022-2023, et a demandé instamment au Groupe des États d'Afrique, au Groupe des États d'Asie et du Pacifique, au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États de désigner leurs candidats aux postes de président du Sous-Comité juridique, de président du Comité, de président du Sous-Comité scientifique et technique et de premier vice-président du Comité, respectivement, pour la période 2022-2023, avant la soixante-quatrième session du Comité, qui se tiendrait en 2021.

Composition du Comité

À sa cinquante-huitième session, le Sous-Comité scientifique et technique a pris note des demandes d'adhésion au Comité déposées par le Bangladesh et la Slovénie (A/AC.105/1240, par. 10). À sa soixantième session, le Sous-Comité juridique a pris note des demandes d'adhésion au Comité déposées par l'Angola, le Bangladesh, le Panama et la Slovénie (A/AC.105/1243, par. 12). Le Comité sera saisi de ces demandes pour examen à sa soixante-quatrième session.

Statut d'observateur permanent auprès du Comité

À sa cinquante-huitième session, le Sous-Comité scientifique et technique a noté que l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et l'Open Lunar Foundation avaient déposé des demandes d'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité (A/AC.105/1240, par. 11). À sa soixantième session, le Sous-Comité juridique a noté qu'UNIDROIT, l'Open Lunar Foundation et le Square Kilometre Array Observatory avaient déposé des demandes d'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité (A/AC.105/1243, par. 13). Le Comité sera saisi de ces demandes pour examen à sa soixante-quatrième session.

Questions diverses

Le Comité voudra peut-être, s'il y a lieu, examiner des questions autres que celles énumérées ci-dessus.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-quatrième session*

1. Les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-quatrième session ont été programmés sans préjudice de l'organisation future des travaux et en tenant compte de la situation exceptionnelle causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu des effets sans précédent et multifformes.
2. En raison des restrictions de voyage et de réunion résultant de la pandémie, la session se tiendra sous une forme hybride. Si des restrictions résultant de l'évolution de la pandémie empêchent la tenue de la session sous cette forme, la présidence du Comité organisera des consultations en vue de parvenir à un consensus sur l'organisation des travaux par une nouvelle décision.
3. Les réunions avec services d'interprétation complets seront limitées à deux séances de deux heures par jour pendant toute la durée de la session.
4. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 4, intitulé « Débat général », peut, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu. Les déclarations seront limitées à sept minutes. La présidence avertira les délégations lorsqu'il restera une minute et interrompra les déclarations lorsque les sept minutes allouées seront écoulées.
5. Le Secrétariat téléchargera, en temps utile, les déclarations qui auront été soumises volontairement par les États en vue de leur téléchargement sur le site Web du Bureau des affaires spatiales. Lorsque les délégations soumettent des déclarations à l'usage des services d'interprétation, elles indiquent au Secrétariat si ces déclarations peuvent être téléchargées ou non sur le site Web.
6. En application de la décision prise par procédure écrite par le Comité (A/75/20, par. 30 à 32) de prolonger d'un an le plan de travail de son groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 », afin que celui-ci lui présente une version consolidée finale du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre en vue de leur examen par l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, en 2021, le Groupe de travail se réunira pendant la soixante-quatrième session du Comité.
7. Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1240, par. 195) et le groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales » (A/AC.105/1243, par. 255) auront la possibilité de se réunir pendant la soixante-quatrième session du Comité et de bénéficier de services d'interprétation (ibid., par. 257). Le Groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaire du Sous-Comité scientifique et technique tiendra une réunion en marge de la session (A/AC.105/1240, par. 245).
8. Les travaux du Comité ont été programmés de façon à allouer le plus de temps possible aux groupes de travail pour se réunir. Des services d'interprétation seront assurés pour leurs réunions officielles. Les réunions informelles des groupes de travail et les consultations informelles sur les points de l'ordre du jour qui seraient nécessaires se tiendront sans services d'interprétation. La programmation de ces

* À sa trente-huitième session, le Comité a convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux qui ne préjugerait pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour [A/50/20, par. 169 b)].

réunions informelles tiendra compte du fait qu'il est souhaitable d'éviter les chevauchements autant que possible.

9. Des présentations pourront être faites dans l'une quelconque des six langues officielles de l'ONU. Elles seront programmées de 9 h 45 à 10 h 45 et de 17 h 15 à 18 h 15 (heure de Vienne) et se dérouleront sans services d'interprétation, en raison du nombre limité d'heures de réunion disponibles avec services d'interprétation complets lors de la session. Elles devront être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Comité et ne pas durer plus de 12 minutes. Les délégations seront averties lorsqu'il restera une minute, et la présentation sera interrompue au bout de 12 minutes.

10. Les délégations des États membres du Comité peuvent soumettre des commentaires rédactionnels concernant les rapports des groupes de travail et le rapport du Comité adoptés durant la session, une semaine au plus tard après la clôture de celle-ci.

11. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux, qui sera officiellement adopté lors de la 1^{re} séance du Comité. Toute modification à y apporter ultérieurement pourra être convenue par le Comité au plus tard 48 heures avant le début de la séance concernée.

Calendrier indicatif des travaux*

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures HAEC)</i>	<i>Réunions informelles des groupes de travail (13 h 30-14 h 45 HAEC)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures HAEC)</i>
25-27 août 2021			
Mercredi 25 août	Point 1. Ouverture de la session Point 2. Adoption de l'ordre du jour Point 3. Déclaration de la présidence Point 4. Débat général	Réunion informelle du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	Point 4. Débat général Point 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques Point 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales
Jeudi 26 août	Point 4. Débat général Point 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques Point 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session Réunion du groupe de travail sur les ressources spatiales ^a	Réunion informelle du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales	Point 4. Débat général Point 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session Point 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixantième session Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »

* À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux, sans préjudice du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour [*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 168 et 169 b)].

Date	Matin (11 heures-13 heures HAEC)	Réunions informelles des groupes de travail (13 h 30-14 h 45 HAEC)	Après-midi (15 heures-17 heures HAEC)
Vendredi 27 août	Point 4. Débat général Point 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixantième session Point 15. Programme « Espace 2030 » ^b Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	Réunion informelle du groupe de travail sur les ressources spatiales	Point 4. Débat général Point 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixantième session Point 13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité Point 15. Programme « Espace 2030 » ^b Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales
30 août-3 septembre 2021			
Lundi 30 août	Point 4. Débat général Point 8. Espace et développement durable Point 12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Point 14. Exploration de l'espace et innovation Réunion du groupe de travail sur les ressources spatiales	Réunion informelle du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	Point 4. Débat général Point 8. Espace et développement durable Point 12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Point 14. Exploration de l'espace et innovation Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »
Mardi 31 août	Point 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle Point 10. L'espace et l'eau Point 11. Espace et changements climatiques Point 16. Questions diverses Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	Réunion informelle du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales	Point 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle Point 10. L'espace et l'eau Point 13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité Point 15. Programme « Espace 2030 » ^b Réunion du groupe de travail sur les ressources spatiales

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures HAEC)</i>	<i>Réunions informelles des groupes de travail (13 h 30-14 h 45 HAEC)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures HAEC)</i>
Mercredi 1 ^{er} septembre	Point 11. Espace et changements climatiques Point 16. Questions diverses Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales	Réunion informelle du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	Adoption du rapport du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »
Judi 2 septembre	Point 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale		Point 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale
Vendredi 3 septembre	Point 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale		Point 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale

^a Réunion du groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales ».

^b Le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 », qui sera de nouveau convoqué en application du paragraphe 2 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, se réunira pendant la session pour examiner le point 15. Le Comité reprendra l'examen de ce point le mercredi 1^{er} septembre, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.